

CHAPITRE 4 – Les outils de gestion de l'environnement

4.1 Parc Naturel

La Commune de Vaux-sur-Sûre fait partie du **Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier** depuis sa création le 12 juillet 2001.



Coordonnées

Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier
Chemin du Moulin 2 à 6630 Martelange
Tél : 063/45.74.77
www.parcnaturel.be

Au cours de la période 2002-2012, des projets ont été initiés par le Parc, à savoir :

- ❖ le circuit des légendes (cf. arboretum de Vaux-sur-Sûre);
- ❖ le projet LIFE Loutre;
- ❖ le projet LIFE Cigogne noire ;
- ❖ le projet qualité de l'eau;
- ❖ le contrat de rivière Haute-Sûre (et Wiltz);
- ❖ l'Eautomobile et l'Agrimobile;
- ❖ le site RAMSAR de la Haute-Sûre;
- ❖ la charte paysagère ;
- ❖ des mares (cf. mare didactique pour libellules à Hompré) ;
- ❖ des stations d'épuration didactiques ;
- ❖ les balades sonores (cf. à Remoiville) ;
- ❖ la valorisation touristique de la Grande Forêt d'Anlier ;
- ❖ la rénovation du petit patrimoine wallon ;
- ❖ la charte de la ruralité ;
- ❖ les fermes en valorisation et les fermes sociales ;
- ❖ le journal du parc ;
- ❖ ...

Le début de l'année 2012 a vu l'inauguration de la nouvelle Maison du Parc, équipée d'une scénographie d'accueil et d'information du public en rapport au territoire et aux projets du Parc naturel.

Le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier se veut être un outil d'approche territoriale intégrée dans un souci de développement durable, basé sur les nombreuses potentialités de la région couverte. Ainsi, le nouveau plan de gestion 2013-2023 (dont l'approbation au Gouvernement wallon est prévue en septembre-octobre 2012) a déterminé les 6 axes de base suivants :

- ❖ protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel ;
- ❖ patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire ;
- ❖ développement rural et économique ;
- ❖ innovation et expérimentation ;
- ❖ partenariat et coopération ;
- ❖ accueil, sensibilisation et éducation du public.

Annexe n° 4.1 : *Plan de gestion 2013-2023 du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.*

4.2 Le Contrat de rivière Haute-Sûre

La Commune de Vaux-sur-Sûre participe au Contrat de rivière Haute-Sûre, depuis 2006. Du côté belge, il concerne toutes les communes du parc naturel sauf Habay.



Coordonnées

Opérateurs du projet – Contrat de rivière Haute-Sûre

Parc Naturel de la Haute-Sûre (L)
15, route de Lultzhausen à L-9650 Esch-sur-Sûre
Tél : 00352/89.93.31-221
www.naturpark-sure.lu

Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (B)
Chemin du Moulin 2 à 6630 Martelange
Tél : 063/45.74.77
www.parcnaturel.be

La particularité de ce contrat de rivière réside dans le fait qu'il met en présence des territoires de deux pays limitrophes, à savoir la Belgique et le Grand-Duché du Luxembourg.

Le programme d'actions 2008-2011 a défini 6 thèmes :

- ❖ concertation, sensibilisation, information, responsabilisation et construction d'une identité;
- ❖ promotion du patrimoine culturel de la vallée et d'activités touristiques et de loisirs intégrant le respect de l'eau;
- ❖ amélioration de la qualité morphologique des cours d'eau;
- ❖ contrôle et amélioration de la qualité physico-chimique et biologique de l'eau;
- ❖ promotion d'une agriculture et d'une sylviculture intégrant le respect de l'eau;
- ❖ gestion intégrée, protection et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager des fonds de vallées.

Le programme d'actions commençant en 2012 s'intitule « Fond Européen pour la pêche ». Il constitue un outil du contrat de rivière mais pas un contrat de rivière. En effet, les communes ne souhaitent pas créer une nouvelle ASBL « Contrat de rivière » à côté de l'ASBL du Parc Naturel. Ce programme travaillera activement sur la problématique de l'eau.

Annexe n° 4.2 : *Présentation du Contrat de rivière Haute-Sûre.*

4.3 Le Contrat de rivière OURTHE et affluents



Coordonnées

Cellule de coordination – Contrat de rivière Ourthe
Rue de la Laiterie 5 à 6941 Tohogne
Tél : 086/21.08.44
info@cr-ourthe.net
<http://users.skynet.be/cr.ourthe/>

Les différents programmes d'actions visent 7 objectifs :

- ❖ Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ;
- ❖ Déterminer un ensemble de mesures afin de diminuer les dégâts dus aux phénomènes d'inondations ;
- ❖ Développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau ;
- ❖ Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
- ❖ Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau ;
- ❖ Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière ;
- ❖ Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le suivi du Contrat de rivière.

Pratiquement, Vaux-sur-Sûre a vu les projets suivants menés sur son territoire :

- ❖ organiser une découverte de la rivière et une expo « eau » avec le Conseil Communal des Enfants ;
- ❖ proposer des animations « Eautomobile » pendant les plaines de vacances ;
- ❖ nettoyer les cours d'eau qui le nécessitent (déchets anthropiques) dans le cadre de l'opération « Commune et rivière propres » ;
- ❖ Promouvoir la clôture des cours d'eau et la pose d'abreuvoirs afin de limiter l'apport des matières en suspension dans les cours d'eau ;
- ❖ Créer des circuits de promenade balisés et placer des panneaux didactiques en divers points de ces circuits ;
- ❖ Informer la population de ses obligations en matière d'épuration des eaux via un article dans le bulletin communal.

Le programme d'actions 2011-2013 concerne également Vaux-sur-Sûre via les projets suivants :

- ❖ Rechercher une solution pour diminuer l'impact des rejets d'eaux usées domestiques à Remience, Morhet, Jodenville, Chenogne ;
- ❖ Organiser la gestion différenciée des espaces verts communaux dans le but de limiter l'emploi d'herbicides ;
- ❖ Participer à l'opération « Commune et rivière propres » pour débarrasser les cours d'eau des déchets anthropiques ;
- ❖ (Faire) Enlever le tuyau en travers attaché au pont de Sibret, sur le ruisseau de Brul (3ème catégorie) afin d'éviter la formation d'entrave et l'inondation de la voirie ;
- ❖ Participer à la gestion coordonnée organisée pour lutter contre le développement des plantes invasives en bord de cours d'eau ;
- ❖ Aménager la fontaine de Chenogne pour rendre le site plus convivial ;
- ❖ Inciter les exploitants agricoles à clôturer les pâtures en bordure du cours d'eau à Morhet.

Depuis avril 2011, la Commune de Vaux-sur-Sûre a signé une convention avec le Contrat de rivière Ourthe afin de réaliser divers chantiers pour l'amélioration de la propreté et de la qualité faunistique, floristique des cours d'eau, des zones humides dans le bassin de l'Ourthe et l'amélioration du petit patrimoine lié à l'eau. Ainsi, dans le courant du mois de novembre 2011, les **trois ouvriers wallon's**, engagés par l'asbl Contrat de rivière Ourthe, ont effectué le ramassage des déchets sur l'ensemble des cours d'eau de la commune dans le sous-bassin hydrographique de l'Ourthe et le nettoyage des parapets du pont à Poisson-Moulin. En mai 2012, les ouvriers sont revenus sur la commune pour un autre chantier.

Annexe n° 4.2 : *Présentation du Contrat de rivière Ourthe et affluents.*

4.4 Le Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.)

La Commune de Vaux-sur-Sûre n'a pas souscrit à un Plan Communal de Développement de la Nature.

4.5 La convention « Bords de routes »

En date du 08/06/2001, la Commune de Vaux-sur-Sûre a signé une convention avec la Région wallonne dans le cadre de la campagne de fauchage tardif des bords de routes.

Notons que la Commune de Vaux-sur-Sûre a signé une convention avec une entreprise privée pour 2009, 2010, 2011 et 2012 afin que celle-ci assure l'entretien des haies et bords de route sur le territoire communal, et ce pour le compte des agriculteurs de la commune.

Annexe n° 4.3 : Convention « Bords de routes » : présentation.

4.6 La convention « Combles et Clochers »

Suite à l'opération «Combles et Clochers» lancée par la Région Wallonne au cours de l'année 2009 et à laquelle la Commune de Vaux-sur-Sûre a souhaité participer, le Conseil Communal a approuvé, lors de sa séance du 11 février 2011, le cahier des charges afin d'aménager les combles et clochers des églises de Juseret, Remoiville, Morhet, Assenois, Hompré, Bercheux et Grandru.

Ces travaux, estimés à 7.030,00 euros TVA comprise, seront entièrement financés par la Région wallonne.

4.7 Le plan Maya



C'est un plan pour sauvegarder les populations d'abeilles en Région wallonne d'une durée de trois ans. Ce plan se décline en 5 actions concrètes :

- accroître les ressources alimentaires des abeilles;
- soutenir les jeunes apiculteurs;
- accentuer la recherche;
- lancer les communes « Maya »;
- imposer des mesures le long des routes régionales.

La Commune de Vaux-sur-Sûre a choisi d'adhérer au plan Maya en 2011.

Par ce plan, la commune s'engage à

- réaliser, chaque année, un ou plusieurs projets de plantation de végétaux mellifères sur le territoire communal;
- à sensibiliser les enfants et les adultes;
 - chaque année, la commune organise une campagne de sensibilisation
 - la commune publie un article au minimum une fois par semestre soit en toutes boîtes soit par le bulletin communal ;
 - la commune organise une fois tous les trois ans une « semaine des abeilles ».
- organiser une rencontre annuelle;
- établir un rapport tous les ans.

La deuxième année la commune s'engage à enrichir le fleurissement, inventorier les sites communaux et à mettre en œuvre une convention « bords de routes-fauchage tardif ».

La troisième année, la commune s'engage à adopter un plan de réduction des pesticides, établir un plan de gestion différencié des espaces verts.

Notons que suite au projet-découverte du monde des abeilles, les élèves du maternel de l'école communale de Sibret ont eu la visite d'une apicultrice de Rosières (fin 2011).

4.8 Opération « Un enfant, un arbre »

Depuis 2001, le Conseil Communal des Enfants organise l'opération « Un enfant, un arbre » ayant pour but de mettre à l'honneur les naissances de l'année. Ainsi, chaque année, pas moins de quatre-vingts arbres sont plantés sur le territoire communal avec une plaquette au nom de l'enfant.

4.9 Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.)

Le Conseil communal a adopté le Plan Communal Général d'Egouttage le 25/02/2000, lequel définissait les zones d'assainissement sur le territoire de Vaux-sur-Sûre. Celui-ci a été d'application jusqu'à l'adoption par la Région wallonne des nouveaux plans d'assainissement dits Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.).

Vaux-sur-Sûre est concerné essentiellement par deux P.A.S.H. :

- le P.A.S.H. du Sous-Bassin de la Moselle, entré en vigueur le 02/12/2005 ;
- le P.A.S.H. du Sous-Bassin de l'Ourthe, entré en vigueur le 02/12/2005.

Notons qu'une petite partie au Sud du territoire est concernée par le PASH de la Semois-Chiers (hors zone d'habitat).

Une station d'épuration de 700 EH a été construite en 1996 à Vaux-sur-Sûre. Deux autres stations supplémentaires sont prévues à savoir une à Rosières (300 EH) et une à Sibret (1.000 EH).

L'assainissement collectif, à terme, couvrira donc la commune,

- au niveau du sous-bassin de la Moselle, 33,8 % de sa population et comprendra 13 km d'égouts (dont 2,6 restent à réaliser).
- au niveau du sous-bassin de l'Ourthe, 45,2 % de sa population et comprendra 7,9 km d'égouts (dont 1,8 restent à réaliser).

Sur la commune, 1.933 habitants sont placés en régime d'assainissement autonome.

Pour résumer, seuls les villages de Vaux-sur-Sûre, de Rosières et de Sibret sont repris en zone d'assainissement collectif. Toutefois, pour ces villages, certaines rues sont reprises en zone d'assainissement autonome (fin des rues de Nives et de Rosière-la-Grande pour Rosières ; rue du Fortin et fin de la rue Dry-Bar pour Sibret ; fin de la rue du Wez pour Vaux-sur-Sûre).

Annexe n° 4.4 : Plan d'assainissement Vaux-sur-Sûre

4.10 La gestion des déchets

La politique participative de collecte des immondices à Vaux-sur-Sûre peut se résumer de la manière suivante :

1. 1 x par semaine, le ramassage des duo-bacs pour les déchets ménagers, en porte-à-porte;
2. 6 x par an, le ramassage des papiers-cartons en porte-à-porte;
3. Apports volontaires des déchets, principalement recyclables, par les producteurs au parc à conteneurs qui se situe au lieu-dit « Derrière le Faignoul » à Vaux-sur-Sûre ;
4. 2 x par an, collecte en porte-à-porte des encombrants non valorisables (sur demande uniquement);
5. Réseau de bulles à verre disséminées sur le territoire communal;
6. 3 x par an, une collecte des bâches agricoles au parc à conteneurs.

La levée des quantités prélevées dans le duo-bac est possible grâce à la puce électronique. Le parc à conteneurs fonctionne avec une carte de fidélité incitant les habitants à s'y rendre.

(Extrait de l'analyse des résultats d'exploitation des collectes organisées sur la Commune de Vaux-sur-Sûre – Année 2010)

Une production totale de déchets en diminution :

VAUX-SUR-SURE	2008	2009	2010	Evolution 2009/2010	Moyenne AIVE
Production totale	554 kg/EH/an	568 kg/EH/an	544 kg/EH/an	- 4 %	612 kg/EH/an
1. Inertes Recylux	37 kg/EH/an	69 kg/EH/an	69 kg/EH/an	+ 1 %	104 kg/EH/an
2. Déchets verts	127 kg/EH/an	135 kg/EH/an	113 kg/EH/an	- 16 %	103 kg/EH/an
3. Matières organiques issues des collectes sélectives	48 kg/EH/an	55 kg/EH/an	47 kg/EH/an	- 13 %	41 kg/EH/an
4. Autres déchets recyclables / valorisables	143 kg/EH/an	143 kg/EH/an	151 kg/EH/an	+ 5 %	176 kg/EH/an
5. Fraction résiduelle et encombrants valorisés en combustible de substitution	0 kg/EH/an	0 kg/EH/an	140 kg/EH/an		161 kg/EH/an
6. Fraction résiduelle, encombrants, inertes et asbeste-ciment éliminés en CET	198 kg/EH/an	167 kg/EH/an	24 kg/EH/an	- 88 %	27 kg/EH/an

En 2010, la production totale de déchets a diminué de 4 %, soit une diminution de 24 kg/EH par rapport à 2009.

Etablie à 544 kg/EH en 2010, elle se situe bien en dessous de la moyenne observée sur l'ensemble de la zone d'action de l'AIVE (612 kg/EH/an, déchets inertes compris).

Globalement, en 2010, 70 % de la production totale de déchets de Vaux-sur-Sûre ont été dirigés vers les filières de recyclage/valorisation, 26 % ont été valorisés comme combustibles de substitution, tandis que les 4 % restant ont été déposés en CET.

La situation est donc positive pour ce qui concerne :

- la bonne qualité de la matière organique et de la fraction résiduelle collectées en porte-à-porte ;
- l'augmentation des quantités de papiers/cartons collectés via le parc à conteneurs ;
- la hausse des taux du captage du verre ;
- l'augmentation des encombrants bois qui tendent à s'approcher de la moyenne AIVE.

Par contre, l'évolution a été négative concernant :

- la diminution des quantités des PMC récoltés via le parc à conteneurs.

La situation de la Commune de Vaux-sur-Sûre peut être **qualifiée de relativement bonne**.

Dans le cadre du tri à l'école, signalons plusieurs actions par laquelle les élèves de la Commune de Vaux-sur-Sûre ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets lors d'une animation directement réalisée en classe maternelle par un conseiller en environnement.

En 2010, 11 camps de vacances se sont installés sur le territoire de Vaux-sur-Sûre. Seulement quatre d'entre eux ont fréquenté le parc à conteneurs.

Pour la Commune de Vaux-sur-Sûre, 150 bénévoles ont participé à l'opération « Commune et rivière propres » en 2010 et ont ramassé quelques 1.196 kg de déchets sauvages.

Aucun organisateur d'événements n'a fait appel aux services d'IDELUX pour gérer ses déchets.

On note que très peu de dépôts sauvages ont lieu. Malgré cela, un système de verbalisation est prévu.

La Commune de Vaux-sur-Sûre ne dispose pas de conseiller en environnement.

La nature propre, j'adhère

La classe maternelle de Vaux-sur-Sûre en ce début d'année 2012 s'est fixé un objectif bien précis... Ne plus jeter de déchets dans la nature ! Les enfants ont entrepris d'aller ramasser les déchets aux alentours de leur école. Afin d'élargir l'action, les parents ont été conviés à y participer. Dans le but de sensibiliser le plus de personnes possibles, un badge a été créé reprenant la devise « La nature propre, j'adhère ».

Annexe n° 4.5 : *Analyse des résultats d'exploitation des collectes organisées sur la Commune de Vaux-sur-Sûre (année 2010) - IDELUX.*

4.11 Permis d'environnement et sites à réaménager

Au troisième trimestre 2011, la commune dénombrait 432 permis d'environnement. La plupart concerne l'installation d'une unité d'épuration individuelle.

Annexe n° 4.6 : *Liste des permis d'environnement*

4.12 Synthèse

Vaux-sur-Sûre fait partie du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier depuis 2001 et elle participe également, depuis 2006, au Contrat de rivière Haute-Sûre dont la particularité est d'être transfrontalier avec le Grand-Duché du Luxembourg. Ces deux structures sont gérées par les équipes du parc naturel. La commune participe à un autre Contrat de rivière, celui de l'Ourthe et affluents.










Il faut noter que Vaux-sur-Sûre a une convention « Bords de Routes » depuis 2001, avec la Région wallonne, ainsi qu'une convention « Combles et Clochers ». En 2011, elle a également choisi d'adhérer au plan Maya.

Depuis 2001, le Conseil Communal des Enfants organise l'opération « Un enfant, un arbre ».

Concernant l'épuration des eaux, Vaux-sur-Sûre est concernée essentiellement par deux PASH : celui de la Moselle et celui de l'Ourthe. Actuellement, une station d'épuration est en fonction à Vaux-sur-Sûre alors que deux stations supplémentaires sont prévues à Sibret et Rosières. A terme, l'assainissement collectif couvrira 37,6 % de la population. Ce faible pourcentage explique pourquoi la plupart des demandes de permis d'environnement concerne l'installation d'une unité d'épuration individuelle.

En terme de collecte de déchets, les habitants ont à leur disposition des duo-bacs, un parc à conteneurs sur le territoire communal et les villages sont pourvus de bulles à verre. En 2010, la production totale de déchets, avec 544 kg/EH/an, est en diminution de 4 %. La situation est qualifiée de relativement bonne à Vaux-sur-Sûre. Soulignons pour terminer l'action « La nature propre, j'adhère » menée en 2012 par la classe maternelle de Vaux-sur-Sûre.

SOURCE DE DONNEES

-  Le site de la commune www.vaux-sur-sure.be
 -  Données communales
 -  Le site internet du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier et entretien avec Monsieur Donatien LIESSE, Directeur du Parc
 -  Le site du Contrat de rivière Haute-Sûre et éléments du coordinateur de projet belge
 -  Le site du Contrat de rivière Ourthe et affluents
 -  http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/liste_communes_bords_route.pdf
 -  Le site <http://environnement.wallonie.be/dnf/semarbre/maya.html>
 -  Le site internet <http://www.spge.be>
 -  L'analyse des résultats d'exploitation des collectes organisées sur la commune de Vaux-sur-Sûre (année 2010) – IDELUX
-